



Photo © DR - AQC

REPRISES D'HUMIDITÉ DANS LES COINS DOUCHE

1. LE CONSTAT

Des infiltrations peuvent être suspectées lors de l'apparition d'une humidité anormale à la base des cloisons contiguës à une douche.

Si ces infiltrations ne sont pas décelées suffisamment tôt, l'humidité peut traverser les cloisons et créer des dommages aux embellissements des locaux voisins.

Ces infiltrations se produisent souvent au niveau des joints d'interface entre « bac à douche/revêtement mural/plage périphérique », mais elles peuvent également prendre naissance au droit de toutes les singularités géométriques du carrelage soumis aux projections d'eau.

2. LE DIAGNOSTIC

Les causes principales

- **L'inadaptation ou l'absence de protection à l'eau du support de la faïence.** Il en découle une ruine de l'ouvrage qui ne se résout que par sa réfection totale.
- **Les défauts de mise en oeuvre des systèmes de protection à l'eau.**
- **Le déplacement du receveur de douche.** Le glissement ou le tassement du receveur sur ses appuis est dû aux calages de qualité médiocre, souvent constitués d'empilements de matériaux de nature diverse, sensibles à l'eau et non solidaires.
- **Le jointoiement.** Même si les joints sont correctement calibrés en partie courante, les carreaux sont souvent en contact dans les angles.

- **Le défaut d'étanchéité des traversées.** Le traitement d'étanchéité des traversées de parois par les canalisations est souvent omis et les dispositifs d'évacuation insuffisamment testés à la mise en route de l'installation.
- **Le défaut d'étanchéité des bondes de receveurs extra-plats.** Leurs mises en oeuvre doivent être soignées car ces bondes ne sont plus accessibles une fois le receveur posé. Par ailleurs, il appartient au plombier de réaliser un joint d'étanchéité entre le bac et le SPEC avant la pose du carrelage.

- **Choisir la nature du support du revêtement carrelage en fonction de l'exposition à l'eau du local.** Ne jamais employer de plaques de plâtre non hydrofugées ou des cloisons en carreaux de plâtre standard.

- **Choisir les techniques adéquates de mise en oeuvre.** Les tableaux du NF DTU 52.2 donnent, de manière synthétique, les possibilités de pose de carrelage en fonction du classement des locaux, de la nature des supports, du produit de collage avec ou sans protection à l'eau.

Classement des locaux : suivant le e-Cahier du CSTB n° 3567_V2 de novembre 2021, les locaux sont répertoriés en cinq catégories de EA à EC, selon le taux d'hygrométrie des ambiances et le degré d'exposition à l'eau des parois.

Nature des supports : le NF DTU 52.2 comporte une nomenclature de supports classés de S1 à S13 en fonction de leur nature.

3. LES BONNES PRATIQUES

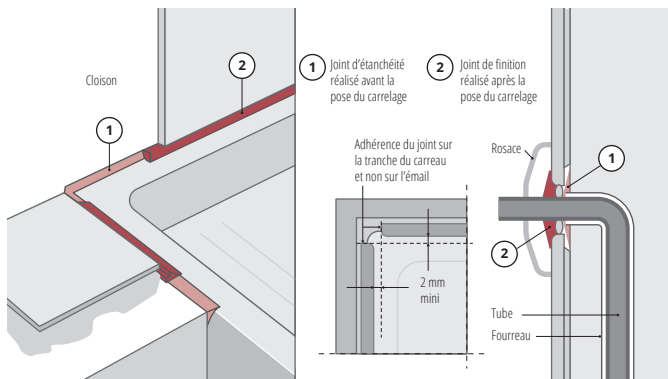
Le NF DTU 52.2 est le document normatif traitant de l'adéquation entre les différents types de support, les colles et le revêtement carrelage collé.

- **Veiller à la protection à l'eau des supports.** Le revêtement (carreau + produit de collage + joint) ne peut en aucun cas assurer seul l'étanchéité du support. Un Système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) doit être prévu sur les supports sensibles, en parois verticale et horizontale, selon les cas et les prescriptions normatives. **Des bandes de renforts sont à positionner, en continu, sur l'ensemble les angles saillants et rentrants de la paroi.**

Une étanchéité en sol est indispensable lorsque des siphons de sol sont incorporés dans le carrelage en plancher intermédiaire. C'est par exemple le cas des douches à l'italienne (cf. fiche n° F.06). Cette étanchéité peut être constituée d'un Système d'étanchéité liquide (SEL) ou d'autres systèmes à base de feuilles collées ou soudées ou de membranes (SEPI).

La coordination entre le carreleur, le plaquiste et le plombier (et l'étancheur éventuellement) est indispensable afin d'assurer les différentes protections à l'eau sous carrelage (ou étanchéité).

- **Soigner la réalisation des joints.** Si les carreaux sont en contact dans les angles, les produits de jointoiement à base de ciment ou de mastic, appliqués en congé entre carreaux d'angle ou tranches de carreaux et receveur, adhérent mal si la largeur du joint est trop petite. Les joints situés en angle rentrant doivent présenter une largeur minimale de 2 mm, afin de permettre une pénétration correcte du coulis entre les carreaux.



Il convient de réserver un espace minimum de 3 mm entre appareil sanitaire et revêtement.

Joint d'adossement du plombier (joint sanitaire d'étanchéité) : le plombier qui pose un appareil sanitaire doit réaliser un joint sanitaire d'étanchéité préalablement traité d'un SPEC. Ce joint permet la libre dilatation de l'appareil sanitaire et en assure l'étanchéité entre la paroi et l'appareil sanitaire. Le SPEC doit être réalisé avant la pose du bac pour qu'il descende bien en dessous de l'appareil sanitaire.

Joint de finition du carreleur : le carreleur qui pose une faïence contre un appareil sanitaire doit réaliser un autre joint d'épaisseur 3 mm minimum. Il s'agit d'un joint de finition en mastic élastomère extrudé qui vient en complément de celui exécuté par le plombier. Ce joint doit être entretenu et régulièrement refait par les occupants (voir fiche ou notice technique fabricant pour la fréquence). Le même principe de double joint doit être appliqué au droit des pénétrations de tuyauteries au travers des parois exposées à l'eau.

- **Ne pas omettre de prévoir une bonne ventilation des pièces humides.**

Attention ! Les travaux d'étanchéité peuvent relever d'une qualification spécifique « Étanchéité » et non d'une qualification « Carrelage ».

La prudence s'impose : un carreleur peut à coup sûr poser des SPEC ; mais s'il doit réaliser une étanchéité (SEL ou SEPI) et/ou poser un siphon de sol, il doit impérativement vérifier ses qualifications et ses conditions d'assurances.

À CONSULTER

- NF DTU 52-2 *Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles – Partie 1-1-4 : Cahier des clauses techniques types pour les systèmes de protection à l'eau sous carrelage*
- NF DTU 52.2 *Pose collée des revêtements céramiques et assimilés – Pierres naturelles – Partie 1-1-1 : Cahier des clauses techniques types pour les murs intérieurs*
- NF DTU 60.1 *Plomberie sanitaire pour bâtiments*
- Guide pratique *Pose collée de carrelage en travaux neufs, Carreaux céramiques ou assimilés - pierres naturelles, En application de la norme NF DTU 52.2 (CSTB ; décembre 2023)*
- e-Cahier du CSTB n° 3528_V4 « Pose collée de revêtements céramiques et assimilés-pierres naturelles - en rénovation de murs intérieurs dans les locaux EB+ privés au plus » (décembre 2023)
- *Guide pour la mise en œuvre d'une douche de plain-pied dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs* (CSTB ; juillet 2012)
- e-Cahier du CSTB n° 3788 « Système de protection à l'eau sous carrelage – Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution – CPT SPEC Nattes » (août 2017)
- e-Cahier du CSTB n° 3756_V3 « Système de protection à l'eau sous carrelage – Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution – CPT SPEC Résine » (juillet 2021) : cas non visés dans NF DTU 52.2 P1-1-4 (sol et rénovation)
- *Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut » dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs* (supports béton) (CSTB ; janvier 2025)

L'ESSENTIEL

- Veiller à la protection à l'eau ou à l'étanchéité des supports par des systèmes adaptés.
- Soigner la réalisation des joints d'étanchéité et de finition.
- Réaliser seulement les travaux entrant dans les qualifications et couverts par des assurances professionnelles.
- Entretenir les joints de finition et les refaire régulièrement.

4. L'ŒIL DE L'EXPERT



Photos © GIE Socabat

Défaillance du joint entre le bac à douche et la faïence – joint déposé ; pas de double joint en périphérie du bac à douche – pas de SPEC sur cloison – espace entre faïence et bac à douche trop large.



Photo © GIE Socabat

Défaut d'étanchéité des joints rentrants (angle faïence et bac – faïence).



Photo © GIE Socabat

Rejaillissement et écoulement d'eau en bout de bac (pas de porte de douche).



Photo © GIE Socabat

Décollement du papier peint dans la cloison adossée à la douche.



Photo © GIE Socabat

Défaut d'étanchéité entre le bac et la pailasse traité avec un profilé rigide – pas de joint souple.

Pour en savoir plus :



<https://www.smabtp.fr>
<https://qualiteconstruction.com>



Retrouvez l'ensemble des
Fiches pathologie bâtiment sur :
<https://qualiteconstruction.com>

Reproduction interdite sans autorisation des éditeurs
 © 2026 – Agence Qualité Construction – Fondation EXCELLENCE SMA